facile aux quêteurs de lui avancer une somme de un ou deux francs.

— Cela n'est pas possible, me répondit l'un des quêteurs ; nous sommes surchargés de famille et ne pouvons faire cette avance, que vous pourriez faire vous-même !

M. Ségard répondit qu'en raison de l'irrégularité commise, il ne pouvait rien faire, et ajouta : — Venez demain matin, et les employés de la Mairie, après avoir, devant vous, compté l'argent recueilli, vous le remettront.

— Mais, répondirent les quêteurs, si demain nous arrivons trop tard et que les personnes que nous voulons secourir meurent ?

— Eh ! s'écria M. Ségard impatienté, qu'elles meurent donc.

Les quêteurs, au nombre de trois, quittèrent alors M. Ségard et se rendirent chez le citoyen Emile Boucher, à l'estaminet portant l'enseigne : « A l'Internationale. » Là, ils déclarèrent que M. Ségard refusait de secourir la famille nécessiteuse, et, sur leurs affirmations, le citoyen Boucher rédigea une lettre qu'il adressa au *Réveil du Nord* et au *Travailleur*, accusant formellement l'adjoint au maire d'avoir manqué à son devoir.

Nous avons prié M. Ségard de nous dire pourquoi il n'avait pas lui-même avancé la somme de deux francs *qu'il avait prié les quêteurs de remettre à Mme Cointrel* — C'est, nous a-t-il répondu, parce que je ne pouvais *confier quoi que ce fût aux quêteurs qui avaient rapporté* un tronc fracturé et ne contenant plus rien.

LA DÉCLARATION DE Mme LECOMTE

En quittant M. Ségard, nous nous sommes rendu chez Mme Lecomte, concierge de la Mairie, à qui les troncs avaient été remis.

— Je puis vous affirmer, nous a dit Mme Lecomte, qu'un tronc a été fracturé. J'en ai fait la remarque aux quêteurs, qui m'ont répondu n'avoir pas ouvert ce tronc. C'est *en le secouant, pour quêter*, ont-ils dit, que la fermeture a sauté. Ils ont ajouté avoir pris dans ce tronc les cinq ou six francs qu'il contenait, pour le déposer dans un autre tronc. Un peu après, un quêteur déclara que c'était en voulant essayer la force du *rivet* que l'accident s'était produit. D'après d'autres déclarations, le tronc fracturé n'aurait pas servi à faire la quête et aurait été déposé chez M. Maréchal, cabaretier; enfin il a été dit que si l'on n'avait pas quêté avec le tronc fracturé, c'était parce que le quêteur était ivre.

Il y a donc quatre versions différentes.

CHEZ LE CITOYEN BOUCHER

En quittant Mme Lecomte, nous nous sommes rendu à l'estaminet *A l'Internationale*, où nous avons trouvé le citoyen Boucher, auteur de la lettre parue dans le *Réveil* et dans le *Travailleur*. C'est en présence de plusieurs personnes que nous avons parlé au chef du parti socialiste de Croix.

Disons tout de suite que M. Boucher s'est montré très courtois et nous a répondu avec la plus entière franchise. Voici, du reste, le résultat de cette entrevue :

— Avez-vous lu, citoyen, l'article du *Journal de Roubaix*, au sujet de la quête de dimanche et de l'intervention de M. Desbarbieux.

— Oui, j'ai lu cet article, et je l'ai trouvé très raisonnable. D'ailleurs, je reconnais volontiers que le *Journal de Roubaix* renseigne ses lecteurs avec beaucoup d'impartialité. Je ils souvent votre journal... Ses articles de fond m'intéressent beaucoup...

— Je suis sûr alors, citoyen, que *nous pouvons causer* en toute franchise. Pourquoi avez-vous écrit au *Réveil* et au *Travailleur*, une lettre injurieuse pour M. Ségard, adjoint au maire de Croix?

— Parce que M. Ségard s'est conduit en *bourgeois* et a refusé d'aider une famille nécessiteuse pour laquelle d'honnêtes socialistes ont sacrifié leur dimanche, afin de lui procurer des secours.

— Etes-vous bien certain que les personnes qui vous *ont renseigné étaient loyales ? Certes !...*

— Vous ont-ils dit qu'un tronc avait été fracturé?

— *Non pas.* Si je l'avais su, j'aurais modifié les termes de ma lettre. Donc, citoyen, vous avez été trompé par ceux qui vous ont renseigné ? Ils vous ont caché le point le plus important. — C'est vrai, nous répond le citoyen Boucher, *mais je ne crois pas qu'un vol* ait été commis. — Connaissez-vous les quêteurs ? — Je ne les connaissais pas. Mais je dis que les socialistes ne volent pas l'argent destiné à une famille nécessiteuse!...

— Pouvez-vous, sur votre honneur, répondre de l'honneur de ces quêteurs que vous ne connaissez pas? — Non... Et je reconnais que le tronc n'aurait pas dû être fracturé. — Dans ces conditions, qu'auriez-vous fait à la place de M. l'adjoint Ségard ? — J'aurais avancé l'argent de ma poche, car M. Ségard est riche, et par conséquent...

— Pardonnez : M. Ségard ne pouvait confier une *somme* à ceux qui pouvaient être considérés comme ayant fracturé un tronc. — Vous avez raison, nous répondu le citoyen Boucher.

L'OPINION DE M. LE MAIRE

M. le Maire de Croix a bien voulu nous donner son appréciation au sujet de cette affaire. D'après lui, un vol a bien été commis, et, quoi qu'il arrive, il est décidé à poursuivre l'enquête. M. le Maire nous a d'ailleurs déclaré que les quêteurs ne s'étaient pas munis de l'autorisation écrite qu'il leur avait cependant été donnée et que, dans ces conditions, ils n'avaient pas le droit de quêter.

Il a ajouté que, dimanche, à 6 heures du soir, trois quêteurs se sont présentés chez lui pour lui demander de compter l'argent qu'ils avaient recueilli. M. le Maire était absent, et Mme Pluquet l'ayant déclaré aux visiteurs, ceux-ci répondirent que M. le Maire se cachait pour ne pas les recevoir.

— Je ne m'explique pas cette insistance, nous a dit M. Pluquet, car il est d'usage de ne compter le produit d'une quête que le lendemain matin. Ce sont les employés de la mairie qui sont chargés de ce soin.

CHEZ M. DESBARBIEUX

Il n'était pas moins de dix heures du soir quand nous avons pu rejoindre M. Desbarbieux, conseiller d'arrondissement, qui se trouvait à l'estaminet Maréchal.

M. Desbarbieux nous a dit n'avoir pas été jeté à la porte du commissariat de police. Il se défend aussi d'avoir été l'instigateur de la quête, mais répète de l'honorabilité des quêteurs. M. Desbarbieux, après avoir été invité par le commissaire de police à se retirer, s'est rendu jeudi, à la préfecture, où il a entretenu M. le Préfet de la question.

— Quant à M. Séguin, commissaire de police, nous a déclaré M. Desbarbieux, je le mets au défi de dire que je lui ai parlé avec insolence et d'affirmer qu'il m'a jeté à la porte en me prenant par le bras... Vous dites, dans le *Journal de Roubaix*, que votre reporter était présent à la scène. Cela est inexact : j'étais seul avec M. Séguin qui, en me recevant, m'a dit : — Monsieur le Conseiller d'arrondissement, nous pouvons causer à notre aise, car nous sommes ici en famille..... Mais, a ajouté M. Desbarbieux, il paraît que mes paroles n'ont pas convenu au magistrat, à qui j'ai annoncé qu'une pétition circulerait bientôt à Croix pour le *faire partir*. Je n'ai pas dit, comme votre journal le rapporte, pour le *faire sauter*, car les socialistes ne font sauter personne.

M. Desbarbieux nous a dit encore qu'il ne regrettait pas la démarche qu'il avait faite, en sa qualité de conseiller d'arrondissement, auprès du commissaire de police, car, a-t-il ajouté, c'était son devoir le plus strict de prendre la défense de ses électeurs.

D'autre part, M. Louis Desreux, l'un des quêteurs, nous a affirmé que le tronc n'a pas été fracturé, mais qu'un accident l'a détérioré. L'argent que contenait ce tronc a été déposé dans un autre tronc en présence de plusieurs personnes, à l'estaminet Maréchal.

Ajoutons que M. le Préfet, à qui le ministre de l'intérieur a télégraphié au sujet de cette affaire, a fait appeler, samedi après-midi, M. le commissaire de police qui, nous l'avons dit dans notre dernière édition, a décidé de ne pas poursuivre l'enquête.

A. O.

TOURCOING

Une nouvelle exécution de la cantate du Centenaire. — Dimanche fer juillet, à 5 heures de l'après-midi, le concert de la Musique municipale n'aura pas lieu Place Thiers, mais dans le Hall du Conditionnement. Le concert sera suivi de l'exécution de la cantate du Centenaire, de MM. L. Rosoor et Pierson.

L'exposition de photographies. — De nombreux photographes, amateurs et professionnels, ont répondu à l'appel du comité et l'exposition de ces centaines de vues, de tableaux pris sur le vif, aura une réelle importance, et attirera certainement plus de visiteurs que l'exposition des Beaux-Arts.

Samedi après-midi, on mettait tout en place; on peut suivre pas à pas les moindres épisodes des inoubliables fêtes du Centenaire. On revoit là les beaux uniformes, les figures connues, le Brouiteux avec ses fifres, et les diverses scènes qui se sont passées au camp français : l'entrée du général de France, etc., etc. On remarquera tout particulièrement une photographie frappante de vérité, le groupe représentant notre honorable maire, M. Hassebroucq, le général de France et le maire de 1794, entrant chez Louison.

Cette exposition est ouverte à partir d'aujourd'hui dimanche, 17 juin, et ne sera fermée que le dimanche suivant 24 juin. L'entrée est libre. Un attrait de plus : presque tous les tableaux de l'exposition des Beaux-Arts sont encore en place.

L'agrandissement de la gendarmerie. — L'architecte départemental, accompagné de M. Poilvez, lieutenant, a arrêté les plans d'agrandissement de la caserne en vue de l'installation de la 2e brigade à cheval : il est décidé qu'on construira en prolongement des deux ailes. Les travaux seront entrepris à très bref délai.

Vol dans une maison en construction. — Dans la nuit du 14 au 15, un malfaiteur a dérobé, dans la maison que M. Lesage-Wiart fait construire rue du Bois, tous les outils de M. Emile Mourmant, charpentier, et tout le plomb — environ 30 kilos — des 6 habitées.

Mouveaux. — *Le nouvel hospice.* — A la demande du Préfet, M. Varrasse-Bourgois, maire, a fait mesurer les terrains dont la commune doit faire l'acquisition pour la construction du nouvel hospice. Le plan a été dressé par M. Croin, architecte à Tourcoing. Il est à souhaiter que la préfecture donne une prompte solution à cette question qui intéresse si vivement la commune de Mouveaux. Ajoutons à ce sujet que la Société philanthropique, dont on connaît le zèle a déjà recueilli une somme de 8,000 fr. qu'elle va verser à la caisse municipale pour l'acquisition du terrain.

Boudues. — On nous signale le fait suivant : Une pensionnaire de l'Hospice, nommée Sophie Dupont, avait trouvé sur la route de Boudues à Linselles un livret de caisse d'épargne et 300 francs en billets de banque ; elle s'est empressée de *porter le tout* au secrétariat de la Mairie.

Neuville. — *L'éclairage électrique.* — Des différentes communes des deux cantons de Tourcoing, ce n'est assurément pas Neuville qui passe pour avoir les plus larges ressources, et cependant, au point de vue de la situation financière, il pourrait avantageusement soutenir la comparaison avec plusieurs localités des environs.

Neuville serait-il encore appelé à devancer tous ses voisins en donnant, le premier, l'exemple d'un simple village, sans force motrice naturelle, éloigné de tout chemin de fer, et qui serait cependant éclairé, à bref délai, à la lumière électrique ?

Quand M. Cau-Carette, adjoint, avait dit à la session du Conseil municipal de février, que ce mode d'éclairage, d'après les renseignements qu'on lui avait donnés, ne coûterait guère plus cher que l'éclairage au pétrole, il avait trouvé beaucoup d'incrédules. Mais depuis lors, on a reçu d'autres indications qui pour mieux dire des propositions, et la chose, loin de là, n'est plus considérée comme un projet en l'air.

Il en a encore été longuement question à la séance du 15 juin : un conseiller a dit qu'il avait demandé l'avis de M. l'abbé Courquin, professeur à l'école industrielle de Tourcoing, dont on connaît la haute compétence en la matière, et que celui-ci lui avait répondu qu'il ne serait pas plus difficile d'installer l'électricité à Neuville qu'à Audruick (Pas-de-Calais), où ce mode d'éclairage fonctionne depuis plusieurs années, à la satisfaction de tous. Ce n'est pas tout : un électricien qui a fait ses preuves, M. Degryse-Werbrouck, a étudié le projet. Que faut-il pour cela ? Une force motrice suffisante, or, il y aurait déjà eu des pourparlers avec M. Devenglie, entrepreneur de charpente et de menuiserie, près de la place, qui a dans ses ateliers une machine à vapeur, dont on augmenterait la force.

On installerait, pour commencer, 57 lanternes, savoir : 1° du Pont-de-Neuville au Laboriauthe ; 2° du Petit Menin, à la Place ; 3° le chemin du cimetière. Les frais de premier établissement sont évalués à 7,000 fr., comme nous l'avons déjà dit ; il se formerait une société qui traiterait avec la commune. La question en est là pour le moment; nous la suivrons de près.

Communications diverses

On nous prie d'insérer la note suivante : Eglise du Sacré-Cœur. Fête de Notre-Dame du Perpétuel Secours, le 17 juin, avec octave d'indulgences du 17 juin au 25. Tous les jours à 7 heures, messe à l'autel de N.-D. du Perpétuel Secours

Indulgence plénière du 17 au 25 juin aux conditions ordinaires, pour toutes les personnes qui prient devant la Ste Image. Indulgence de 7 ans, pour toute prière récitée devant l'autel de N.-D. du Perpétuel Secours. Nous rappelons que l'archiconfrérie de N.-D. du Perpétuel Secours est érigée canoniquement dans l'église du Sacré-Cœur.

Dimanche 17 juin, aux vêpres de 3 heures, exercice et Salut en l'honneur de N.-D. du Perpétuel Secours.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Nomination judiciaire. — M. Michel, substitut du procureur de la République à Lille, est nommé procureur à Châteaudun. Il est remplacé à Lille par M. Prudhomme, substitut au procureur de Saint-Omer.

L'anniversaire de Marengo au 43e de ligne. — Comme le 16e bataillon de chasseurs, qui célèbre dignement chaque année le glorieux anniversaire de Sidi-Brahim, le 43e va aussi avoir sa fête. On sait que la bataille de Marengo est inscrite sur le drapeau du régiment. En effet, dans la mémorable journée du 14 mars 1800, le 43e de ligne faisait partie d'une division qui a opposé aux Autrichiens du baron de Melas une résistance désespérée, en attendant le corps du général Desaix, dont l'arrivée a ramené la victoire dans les rangs français. Par cette victoire, Bonaparte recouvrait l'Italie à la France.

En souvenir de ce beau fait d'armes, M. le colonel de Courson de la Villeneuve vient d'instituer une fête régimentaire qui sera célébrée pour la première fois cette année, mardi prochain 19 juin. La date du 14, anniversaire de la bataille, n'a pu être prise, en raison d'empêchements particuliers. Une commission a été chargée, à cet effet, de préparer des réjouissances qui seront certainement brillantes et auxquelles assisteront toutes les autorités militaires de la garnison.

La matinée de mardi sera consacrée à des jeux organisés dans chaque caserne : courses en sac, combats de coqueux, courses à la bouquette, jeu de cuvelle, jeu de blanc et noir, etc. ; nous soumettons certains que les prix seront chaudement disputés par les plus adroits. L'après-midi est réservée à la partie officielle à laquelle assistera sans doute M. le général de France. Cette fête coïncidera avec l'inauguration du vélodrome construit entre les deux enceintes des fortifications de la citadelle.

La piste est vaste et fort bien aménagée. Des tribunes seront construites et magnifiquement décorées pour abriter MM. les officiers et leur famille. Alors auront lieu différentes courses auxquelles participeront les vélocipédistes militaires du régiment. Les prix d'une valeur de 50 francs seront attribués aux meilleurs cyclistes. La musique du 43e exécutera ses plus beaux airs. La fête sera terminée par une pantomime militaire : *Au Dahomey*, qui a été représentée, il y a quelque temps, à l'école spéciale de Saint-Cyr, en fin d'année.

Concerts et Spectacles

— Nous rappelons à nos lecteurs la très intéressante représentation de ce soir à l'Hippodrome. Le célèbre comédien Dupuis, des Variétés, est accompagné d'artistes de premier ordre tels que Mlle Boyhel, la fille du peintre si remarqué aux dernières expositions, et de quelques-unes des plus charmantes actrices de Paris; du côté des hommes, Chalmin et Edouard Georges, deux de nos meilleurs comiques, etc., etc.

L'« Union Chorégraphique » donnera, aujourd'hui dimanche 17 juin, à six heures, une intéressante séance de danse à l'estaminet « Au Chien Bleu, » rue de Tourcoing. Elle sera composée d'exercices variés. Le prix d'entrée est de 30 centimes par personne.

Cette société organise pour le 8 juillet prochain, au « Halier-Club », rue de l'Ommelet, une autre séance qui présentera un attrait tout spécial, grâce au concours de l'*Union chorégraphique calaisienne* et de la *Jeunesse calaisienne*, de M. Purret de Calais et ses élèves, de M. Beaumarets, de Lille et de plusieurs autres professeurs de danse de Lille et d'Armentières.

Tourcoing. — La fanfare *Les Trompettes Réunies* exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le dimanche 17 juin 1894, à 5 heures du soir, les morceaux suivants : 1. Pas redoublé, J. Bodin; 2. *La Cantinière*, schottisch, id.; 3. Fantaisie, id.; 4. Valse, id.; 5. Fantaisie, id.; 6. Polka, id. — Des chaises seront mises à la disposition du public.

Hippodrome Roubaisien

GRAND THÉATRE

DIMANCHE 17 JUIN, à huit heures un quart

DUPUIS

et la Troupe des VARIÉTÉS, de Paris

DANS LES

TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR

DE LABICHE

Location ouverte chez M. Jubé-Hertogh.

TRIBUNAUX

Cour d'appel de Douai. — ACHATS DE LAINES A LA COMMISSION. — Nous avons eu l'occasion de signaler deux procès importants qui ont été plaidés entre M. Salomon Gutkind et MM. Valentin Roussel et fils. Les décisions des premiers juges avaient été frappées d'appel. La cour de Douai vient de rendre son arrêt.

Rappelons tout d'abord les faits : En mars 1890, MM. Valentin Roussel et fils chargeaient M. Salomon Gutkind l'acheteur en Irlande 400 balles laines du pays moyennant une commission de 1 1/2 0/0. En exécution de ces ordres, M. Gutkind acheta 339 balles pesant 104,108 kilos et ces laines, à leur arrivée à Dublin, furent manipulées, mises en balles, et expédiées par des tiers acceptés par MM. Valentin Roussel et fils, MM. Gaudley et Cie, Murfy et Cie et Marchand.

En avril 1891, MM. Valentin Roussel et fils se plaignirent d'un manque de poids sur les quantités à eux expédiées et réclamèrent à M. Gutkind la remise de 3,389 kilos ou à leur défaut le paiement de leur valeur soit 8,478 fr. 40 cent. prétendant que, comme commissionnaire, M. Gutkind devait leur faire raison du manquant annoncé.

Le tribunal de commerce de Tourcoing, et après lui la cour de Douai, ont repoussé cette prétention. Ils décident en effet que M. Gutkind avait reçu simplement mandat d'acheter des laines en Irlande et de les faire emmagasiner à Dublin, mais qu'il n'avait pas mandat de veiller personnellement à la garde et à la conservation des laines. Que d'autre part MM. Valentin Roussel et fils avaient autorisé M. Gutkind à se substituer des tiers pour manipuler et expédier ces laines.

Qu'en effet, aux termes de l'article 1994 du Code civil, un mandataire peut se substituer des tiers dans sa gestion sous double condition : 1° Que cette faculté ne lui ait pas été interdite, et 2° que celui dont on a fait choix ne soit pas notoirement incapable ou insolvable; que l'autorisation de se substituer un mandataire peut être tacite; qu'en l'espèce elle résulte de ce que les mandataires substitués étaient connus de MM. Valentin Roussel et fils et de ce que M. Gutkind était revenu à Tourcoing avec M. Valentin fils immédiatement après l'achat des laines; que d'ailleurs MM. Valentin Roussel et fils n'ont élevé aucune critique contre le choix des mandataires choisis.

La cour ajoute en outre que la réclamation est tardive puisqu'elle n'a été formulée que plus d'un an après la terminaison de l'affaire et après la réception des comptes courants et règlement de la commission.

Le tribunal et la cour ont d'ailleurs ajouté que si, en droit, la réclamation de MM. Valentin Roussel et fils n'était pas fondée, en fait elle ne l'était pas davantage puisqu'il ressort des pièces du dossier qu'ils ont parfaitement reçu les quantités de laine facturées.

En conséquence, MM. Valentin Roussel et fils sont déboutés de leur demande et condamnés en tous les dépens de 1re instance et d'appel.

— Le second procès intenté par MM. Valentin Roussel et fils à MM. Gutkind frères et à M. Salomon Gutkind, vient d'être aussi jugé en appel : MM. Valentin Roussel et fils sont également déboutés de leur demande.

Nous rendrons compte de cet arrêt dans un prochain numéro.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 16 juin.* — UN SERMON INTERROMPU. — Le 23 avril, dans l'église de Lys-lez-Lannoy, pendant le salut, on venait de réciter le chapelet et le prédicateur avait commencé son instruction, quand, du fond de l'assistance, on entendit tout à coup une voix qui disait : « Moi aussi, je veux avoir la parole. » Tout le monde se retourne et l'intrus qui venait de proposait à continuer quand un voisin s'empare de sa personne et le met à la porte. Bientôt l'individu était appréhendé et enfermé dans la chambre de sûreté. Il se trouvait d'ailleurs en état d'ivresse. Relâché aussitôt après, il fut cité en correctionnelle pour ébrlade et trouble d'un culte reconnu. Le prévenu s'appelle Léon Vancoppenolle; il est tisserand, âgé de vingt six ans, et habite Toufflers. Interrogé, Vancoppenolle répond que quand il a ainsi fait du scandale, il était ivre, et se rappelle à peine ce qui s'est passé. Il est condamné à dix jours de prison.

UNE TRANSACTION AVANTAGEUSE. — Un certain Dalle avait été arrêté pour fraude dans le courant du mois de mars et interné à la caserne de gendarmerie, en attendant son transfert à Lille : or, il avait reçu à ce moment la visite de deux amis, qui, en présence du gendarme, lui proposèrent d'aller à la direction des douanes offrir en son nom une transaction. Dalle remit à l'un d'eux, Scherperel, tisserand, 31 ans, une somme de 20 francs 15 centimes.

Mais Dalle n'entendit plus parler de réponse à sa transaction : c'est qu'en effet Scherperel avait conservé l'argent par devers lui, au lieu de le destiner à la libération de son ami. Scherperel fut donc poursuivi pour abus de confiance : il ne comparaît pas et encourt par défaut une peine d'un mois de prison.

UNE PASTORALE PROSAÏQUE. — M. Wilfart, à Ilem, avait perdu sa poule : il la chercha activement et était monté sur un champ persuadé de retrouver son volatile, quand Th. Geurth, berger qui gardait son troupeau, se met à invectiver Wilfart, puis le prend à la gorge et le terrasse. La femme de la victime intervient, Geurth s'empare alors d'une cuvette qu'il avait dans sa cabane et la lance à la tête de son adversaire. Cette équipée vaut à Geurth une comparution en correctionnelle qui est suivie d'une peine d'un mois et d'une amende de cinq francs pour ivresse.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du 16 juin.* — ÉCRASÉ PAR UN TRAIN. — Le 21 janvier, un homme d'une soixantaine d'années, Vanduppen, passait la voie ferrée, à la hauteur de la barrière du boulevard d'Halluin à Roubaix, vers dix heures du soir, quand un train arrivant à toute vapeur renversa le malheureux qui fut tué sur le coup. La famille de la victime intente un procès à la Compagnie en 20,000 francs de dommages-intérêts en soutenant que la barrière était restée ouverte et que Vanduppen, avait été induit en erreur. La Compagnie du Nord répondit que, suivant le procès-verbal dressé à ce moment, le vieillard avait pénétré sur la voie non par la barrière, fermée d'ailleurs, mais par les portillons; que le garde des lors n'était pas en faute. Le Tribunal, se basant sur les documents de la cause, adopte le système de la Compagnie et déboute les consorts Vanduppen de leurs conclusions.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos du procès du Comptoir d'Escompte du Nord

Roubaix, 16 juin 1894.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*

Dans le compte rendu de mon procès contre le Comptoir d'Escompte, je relève une irrégularité. En disant qu'on a abusé du nom de M. Jacques Wattel pour intenter ce procès, il y a erreur. Voici exactement comment les faits se sont passés.

Sollicité par MM. Bourgois et Batteur pour se mettre en nom dans ce procès, M. Jacques Wattel avait accepté *avec empressement et suivant, au début de cette affaire*, les séances du tribunal avec beaucoup d'intérêt. Puis un virement s'est produit : M. Jacques Wattel écrivit à Me Parmentier, notre avocat commun, qu'il se retirait. Dès lors, il n'a plus été question de lui que dans le rôle de l'huissier à qui il a été observé que le nom de M. Jacques Wattel n'avait plus raison d'y figurer. Je puis même affirmer que pendant plusieurs audiences, cette affaire a été appelée sans qu'il soit nommé. Puis un beau jour il est apparu de nouveau et est resté jusqu'à la fin. Il est évident qu'il y a là une manœuvre de mes adversaires qui, voulaient en agissant de la sorte, diminuer le caractère sérieux du procès.

Les faits ayant été ainsi, ils devront reconnaître les 70 000 francs que cette procédure a fait retrouver dans le compte syndical (intérêts et pertes sur les ventes d'actions) qui étaient à jamais perdus pour les actionnaires. Si je n'ai pas gagné le procès, j'ai au moins la satisfaction d'avoir agi dans l'intérêt de tous.

En vous remerciant, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir publier cette lettre, je vous prie d'agréer mes bien sincères salutations.

R. PLATKAUX.

PETITE CORRESPONDANCE

A. D. T. — L'aîné fait trois ans de service actif, le second un an seulement, qu'il peut accomplir, sur sa demande écrite, lorsque son frère aura terminé.

E. Z. — Il n'existe pas de tarif officiel, c'est-à-dire municipal; cette sorte de travail est libre, et chaque entrepreneur peut établir ses prix comme il l'entend.

NORD

Les vacances scolaires. — Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire les invitant à ne point s'astreindre à fixer, pour les vacances, une même date pour toutes les communes, mais à s'inspirer des nécessités des exploitations agricoles qui, à certains moments, rendent la fréquentation scolaire impossible.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 9 juin.* — Coralie Potteau, rue de Tourcoing, cour Danville 4. — Marie Candelier, rue de la Barbe d'Or 44. — Charlotte Colle, boulevard de Metz maison Lestienne 17. — Lucien Dutat, rue Voltaire maison Willo. — *Mariage.* — Emile Lerin, 23 ans, employé, rue de l'Alma 8, et Bienvenue Forest, 26 ans sans profession, rue de l'Abattoir 20. — Henri Mercier, 26 ans sécheur, rue Lavoisier 3, et *Hortense Debruyne*, 22 ans tisseuse, rue Lavoisier 3. — Henri Hespel, 23 ans tisserand à Wattrelos, et Marie Lambrecht, 21 ans tisserande, rue Bayard 40. — Edmond Duforest, 25 ans peintre, rue du Moulin 57, et Pauline Lagache, 20 ans journalière, rue Jacquard. — Henri Masure, 22 ans serrurier, rue Jacquard. — Gustave Delplanque, 26 ans couturière, boulevard de Beaurepaire 145. — Emile Watteau, 29 ans tisserand, rue Dele-patti 4, et Marie Vandenbende, 20 ans tisseuse, rue Delespaul 44. — François Lecomte, 26 ans apprêteur, rue de la Perche fort Sion 30, et Marguerite Dubuyson, 20 ans encaisseuse, rue des Fleurs cour Desrousseaux 48. — Jules Poriaise, 28 ans employé de commerce à Tourcoing, et Clémence Lecomte, 24 ans coursière, rue Descartes 4. Jean-Baptiste Missiaen, 30 ans tisserand, rue des Fleurs 77, et Clémence Mercier, 24 ans servante, rue Charles Quint 25. — Henri Desbonnets, 22 ans peigneur, rue de Tourcoing cour Jouville 2, et Marie Tyolis, 23 ans journalière, rue Jacquard cour du Lion 6. — *Déclarations de décès.* — Clara Onnez, 20 ans rue Labruyère 60. — Eléonore Richet, 1 mois, rue de la Planche Tronca cour Leopold Florin 15. — Paul Bové, 1 mois, rue Thiers 42. — Charles Pontier, 52 ans, Hôtel-Dieu. — Renson, présenté sans vie, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor 2.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances des familles LOUBIÈRES-RIZET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame veuve LOUBIÈRES, née RIZET, décédée à Roubaix, le 14 juin 1894, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 17 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Cambrai, 9.

Les amis et connaissances de la famille BESEME-HINET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Victorine-Catherine-Clémentine Joséphine HINET, veuve de M. Désiré BESEME, décédée à Roubaix, le 15 juin 1894, à l'âge de 68 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 17 courant, à 6 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 242.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wasquehal, le lundi 18 juin 1894, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis WIBAUX, directeur de la fanfare des Comptoirs L'Espérance, décédé à Wasquehal, le 16 mai 1894, dans sa 32e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 18 juin 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Joseph CORNILE, décédé à Roubaix, le 10 mai 1894, dans sa dix-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 juin 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Joseph FARVACQUE, ancien conseiller municipal, époux de Dame Sophie DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 12 mai 1894, dans sa soixante-huitième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Wasquehal, le mardi 19 juin 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florine-Adelaïde-Joseph GONS, rentière, veuve de M. Pierre-Joseph DELECLUSE, décédée à Wasquehal, le 21 mai 1894, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 21 juin 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Félicité-Pélagie DELEMAZURE, veuve de M. Henri MULLIEZ, décédée à Roubaix, le 16 juin 1893, à l'âge de 68 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 18 juin 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Joseph WATTEL, époux de Dame Catherine DESCAMPS, décédé à Roubaix, le 16 mai 1894, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 37710—8294 d

BELGIQUE

Mouscron. — *Les courses du dimanche 17 juin, à l'Hippodrome de la Marlière.* — On nous transmet l'ordre des chevaux favoris, pour les prix qui vont être courus, aujourd'hui dimanche, à trois heures de l'après midi, à l'Hippodrome de la Marlière :

1re Course : *Mancanares* gagnera facilement. — 2e Course : *Le Lion* gagnant *Robert II* placé. — 3e Course : *Cuirassier* suivra les ordres de son propriétaire. — 4e Course : *Dalila* vient bien en forme. — 5e Course : La monte d'un jockey anglais fournira le gagnant *Sadus*.

Un soi-disant important vol du Gaz. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure du matin, un vol d'une rare audace a été commis chez Mme veuve Seys, marchande de parapluies, rue du Gaz. Les malfaiteurs se sont introduits dans la maison par la fenêtre de la salle à manger, qui donne sur l'impasse de la Bouverie. Après avoir fracturé le volet, ils ont enduit de bouse de vache un des carreaux de vitre, qui a pu être brisé sans *fracas*, et n'ont plus *en alors qu'à faire* jouer l'espagnolette.

Il ont traversé la pièce, sans s'y arrêter, et sont allés directement au magasin. Ceux cinquante parapluies environ, neufs, recouverts, ou en mauvais état, étaient rangés sur le comptoir; sans perdre leur temps à choisir dans le tas, ils n'en ont fait qu'une seule gerbe. Puis ils ont forcé la fermeture d'une vitrine, où ils ont enlevé vingt-cinq ombrelles de valeur, et ont complété leur butin par un lot de six beaux parapluies, choisis dans l'étalage.

A une heure et demie, une locataire de Mme veuve Seys, M. Tanner, employé chez M. Goudrand, expéditeur, rentrait pour se mettre au lit; en passant dans le couloir, il se heurta à plusieurs parapluies gisant en désordre sur le carreau. Il s'empressa de donner l'éveil, et les gens de la maison furent bientôt sur pied. On ne tarda pas à s'apercevoir de la visite récente des voleurs, qui avaient pris le soin, avant de se retirer, de s'essuyer les mains avec des serviettes laissées dans la salle à manger. Grâce à notre : « allô » d'hier plus facilement, à la faveur des ténèbres, ils avaient été assez osés pour éteindre le bec de gaz, placé en face de l'habitation.

Au cours de l'enquête, commencée, des vendredi matin, par la gendarmerie, on a découvert des fourreaux de parapluie abandonnés par les malfaiteurs dans l'impasse de la Bouverie. Le chiffre exact du vol a été évaluée, d'après une première estimation, à sept cents francs au moins.

Menin. — *Le drame du « Concou ». Une nouvelle descente du parquet. Seconde confrontation du coupable avec la victime. Ses aveux complets.* — Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Huyfens de Terbecq, procureur du roi : Pringiers, juge d'instruction, et Pollofeys, greffier, a fait une nouvelle descente à Menin, samedi, à une heure de l'après-midi. Les magistrats se sont rendus directement sur les lieux du crime, où avait été amené, sous l'escorte de la gendarmerie locale, le nommé Henri-Louis Duvillers, extrait de la prison de cette ville.

Dans une seconde confrontation avec sa victime, l'assassin a renouvelé spontanément ses aveux, en les complétant; puis il a reconstitué, jusque dans ses moindres détails, la scène du crime. Cet incident a péniblement impressionné Mme Delacaze, dont la situ